

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025 à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRESENTS : 30

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : 4

A ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire quitte la séance et la présidence en est assurée par Monsieur Antonio MUJICA, 1^{er} Adjoint,

MEMBRES
ABSENTS : 1

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

DATE DE LA
CONVOCATION :
04 avril 2025

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

DELIBERATION
2025-28

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

OBJET :

Mesdames et Messieurs :

**COMPTE
ADMINISTRATIF DU
BUDGET ANNEXE
SERVICE EXTÉRIEUR
DES POMPES
FUNÈBRES -
EXERCICE 2024**

Jean-François GARCIA donne procuration à Pascal NALIN
Claude DUPIN donne procuration à Alain GIUSTI

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA
Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Était absent lors du vote de la présente délibération :

Monsieur le Maire, Hervé Granier

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et 2121-14,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction budgétaire M4,

Vu le compte administratif du budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres relatif à l'exercice 2024 ci-annexé,

Vu la consultation de la Commission Finances en date du 07 avril 2025,

Le Compte administratif, tenu par l'Ordonnateur, exprime la réalisation et les résultats de l'exécution du budget.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice de réalisation, après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public.

En outre, le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif doit intervenir avant le vote du budget primitif afférent à l'exercice suivant.

Le Maire ne pouvant participer au vote du Compte administratif, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur la désignation du 1er adjoint au Maire, pour prendre la présidence provisoire de la séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT.

Pour rappel, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer de la séance au moment du vote.

Ainsi, compte tenu de la concordance entre les écritures du Compte de gestion et celles du Compte administratif, laquelle permet d'établir la sincérité de l'exécution et des résultats budgétaires, le Conseil municipal est appelé à examiner le Compte administratif 2024 du budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres..

BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Les résultats affichés dans le Compte administratif du budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres de l'exercice 2024 sont répartis entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La présentation faite du Compte Administratif du budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres de l'exercice 2024 peut se résumer ainsi :



LIBELLÉS	RÉALISATIONS		RESTES A RÉALISER	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	66 297,42 €	15 805,48 €	0 €	0 €
Dépenses	76 343,28 €	60 502,22 €	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	-10 045,86 €	-44 696,74 €	0 €	0 €
Déficit reporté	0 €	-23 263,47 €	0 €	0 €
Excédent reporté	31 018,10 €	0 €	0 €	0 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	20 972,24 €	0 €	0 €	0 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	0 €	-67 960,21 €	0 €	0 €

L'assemblée délibérante peut dès lors constater les identités de valeurs avec les résultats présentés par le Compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal et reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De confier au 1^{er} adjoint la Présidence temporaire de la séance et ce pour le vote de la présente délibération.

Article 2 :

D'acter de la présentation du Compte Administratif du budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres de l'exercice 2024, document annexé à la présente.

Article 3 :

De constater, pour le budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres de l'exercice 2024, les identités de valeurs avec les résultats présentés par le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 :

D'arrêter le Compte Administratif du Budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres de l'exercice 2024 comme suit :

LIBELLÉS	RÉALISATIONS		RESTES A RÉALISER	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	66 297,42 €	15 805,48 €	0 €	0 €
Dépenses	76 343,28 €	60 502,22 €	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	-10 045,86 €	-44 696,74 €	0 €	0 €
Déficit reporté	0 €	-23 263,47 €	0 €	0 €
Excédent reporté	31 018,10 €	0 €	0 €	0 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	20 972,24 €	0 €	0 €	0 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	0 €	-67 960,21 €	0 €	0 €

Article 5 :

D'autoriser le 1er adjoint, à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adoptée à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

22 votes **POUR** (groupe majorité avec procurations J-F. GARCIA et C. DUPIN, et B.PRIOURET)

12 votes **CONTRE** (J.M LA PIANA avec procuration G.PORCEDO, M.C RICHARD, P. SPREA, L.DESHAIES, C.JORDA, P. PONSART, J. BESSAIH, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, K. BENSADI avec procuration F.BOUKERCHE)

ABSENT lors du vote et ne prend pas part au vote (M. le Maire H. GRANIER)

Premier adjoint,

Antonio MUJICA



Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE

